

# BFA CHARTE DE DURABILITÉ

24 septembre 2020

La Charte de Durabilité de l'alimentation animale 2030 de la FEFAC (Fédération Européenne des Fabricants d'Aliments Composés) contient 5 ambitions qui contribueront à rendre l'industrie européenne de l'alimentation animale encore plus durable. Une contribution au niveau national peut également être apportée en fixant des objectifs spécifiques : c'est ainsi que BFA s'est fixé 12 objectifs différents proposés dans cette charte. Chaque objectif de BFA est placé sous l'une des 5 ambitions de la FEFAC.

## FEFAC AMBITION I

### Contribute To Climate-Neutral Livestock & Aquaculture Production Through Feed



#### BFA veut réduire les émissions de méthane

Afin de limiter le réchauffement climatique, chaque État membre s'efforcera de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En Flandre, la Convention sur les émissions entériques des bovins a donc été élaborée. Cette convention stipule que le gouvernement et le secteur agroalimentaire s'efforceront de réduire les émissions de méthane du bétail de 26 % d'ici 2030 par rapport à 2016. Ceci peut être réalisé soit en prenant des mesures au niveau des exploitations agricoles concernant la gestion des animaux et du bétail, soit en prenant des mesures en matière d'alimentation ou en agissant sur la génétique et la sélection.

#### Objectif

En Belgique, le gouvernement et l'industrie agroalimentaire se sont engagés à réduire les émissions de méthane du bétail de 26 % d'ici 2030 par rapport à 2016. Le secteur de l'alimentation animale s'est fixé comme objectif de réduire de 13 % les émissions de méthane d'ici 2025 (par rapport à 2016) en appliquant des mesures relatives à l'alimentation animale.



#### BFA veut réduire notre empreinte écologique

Dans le cadre des projets Product Environmental Footprint (PEF) & Global Feed LCA Institute (GFLI), une base de données a été développée qui contient des données d'impact sur diverses matières premières utilisées dans le secteur de l'alimentation animale. Ces données d'impact sont utilisées dans les calculs de cycles de vie (calculs de LCA) de la production d'aliments pour animaux, afin de pouvoir déterminer l'impact d'un certain produit sur l'environnement.

#### Objectif

D'ici 2022, BFA proposera à ses membres une formation sur la réalisation d'analyses de cycle de vie (LCA/calcul d'impact environnemental).



#### BFA s'engage à mettre en place une étude sur la consommation d'énergie

Une partie du coût total de production des aliments pour animaux peut être attribuée à la consommation d'énergie pendant le processus de production. En cartographiant la consommation d'énergie des différentes étapes de ce processus, nous obtenons un aperçu de la consommation totale d'énergie et nous pouvons apprendre les uns des autres.

#### Objectif

BFA réalisera une étude sur la consommation énergétique des fabricants d'aliments pour animaux en 2021, qui constituera la base d'une convention. L'étude sera répétée en 2025 et 2029, et ses résultats permettront la rédaction d'une brochure intitulée "meilleures pratiques en matière de mesures d'économie d'énergie dans l'industrie de l'alimentation animale".

## FEFAC AMBITION II

### Sustainable Food Systems Through Increased Resource & Nutrient Efficiency

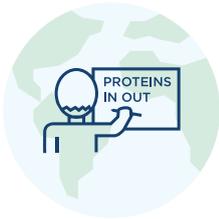


#### BFA stimulera l'utilisation de sous-produits

En utilisant des sous-produits dans la production d'aliments pour animaux (drêche, dried distillers grain with solubles (DDGS), farine de colza,...), le secteur de l'alimentation animale contribue à l'économie circulaire. Le secteur belge de l'alimentation animale est déjà à l'avant-garde dans ce domaine depuis des années. Les sous-produits qui résultent de la production de denrées alimentaires ou de biocarburants sont ainsi valorisés en une matière première utile.

#### Objectif

D'ici 2030, 50 % des matières premières utilisées dans l'industrie belge de l'alimentation animale seront des sous-produits de l'industrie alimentaire et des biocarburants. Chaque année, pour chaque membre, l'utilisation de sous-produits est déterminée sur la base de l'inventaire de BFA et comparée au pourcentage sectoriel. Chaque membre est informé de son résultat individuel.



#### BFA veut déterminer l'efficacité des protéines

BFA a commandé une étude à l'ILVO, pour déterminer l'efficacité avec laquelle nos animaux de ferme traitent les protéines de leur ration. Une attention particulière est accordée à la fraction des protéines également comestible pour les humains. Si l'animal produit plus de protéines comestibles qu'il n'en consomme, il peut être considéré comme un producteur net de protéines. Une ration contenant de nombreux sous-produits et/ou des herbes aura une influence positive sur l'efficacité des protéines.

#### Objectif

BFA indique la contribution nette de l'élevage belge à l'approvisionnement en protéines pour l'homme.



#### BFA encourage les aliments à faible teneur en nutriments

L'utilisation d'aliments à faible teneur en nutriments par les éleveurs de volailles et de porcs permet de réduire la quantité d'azote (N) et de phosphore (P) dans le fumier produit. Cela signifie que moins de nutriments se retrouvent dans l'environnement. En 2018, cela s'est traduit par 16,7 millions de kg de N en moins et 10,5 millions de kg de pentoxyde de phosphore (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>).

#### Objectif

À l'avenir, les membres de BFA poursuivront leurs efforts pour réduire les émissions annuelles d'azote (N) et de phosphore (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>). Chaque année, au moins 3.000.000 de tonnes d'aliments pour animaux sont produites conformément à la convention sur la réduction des nutriments. Cet accord avec le gouvernement limite la quantité de N et de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> dans l'alimentation des porcs et de la volaille.



#### BFA encourage la conversion alimentaire

La réduction de la conversion alimentaire (= quantité d'aliments concentrés par kg de production de viande) réduit l'impact sur l'environnement, car il faut moins d'aliments (et donc moins de matières premières) pour une seule et même quantité de viande.

#### Objectif

La conversion alimentaire (standardisée) (= quantité d'aliments concentrés par kg de production de viande) des porcs et des volailles s'améliore de 10 % d'ici 2028 par rapport à 2018.



### BFA contribue à un plan d'action sur les sources alternatives de protéines

Depuis 2011, BFA et le gouvernement flamand ont rédigé deux « plans d'action sur les sources alternatives de protéines » dans lesquels, d'une part, on tente de réduire l'importation de soja et d'autre part, de diversifier l'utilisation des sources alternatives de protéines dans le secteur de l'alimentation animale.

#### Objectif

BFA s'engage à renouveler le plan d'action sur les sources alternatives de protéines en collaboration avec le gouvernement flamand d'ici 2021. Ainsi, le secteur de l'alimentation animale vise à réduire l'importation de soja en provenance de pays non européens et à diversifier l'utilisation de sources de protéines alternatives dans le secteur de l'alimentation animale.

## FEFAC AMBITION III

### Promote Responsible Sourcing Practices



### BFA contribue à la culture durable du soja

Pour limiter l'impact de la culture du soja sur l'environnement, BFA a pris les devants en 2009 avec l'achat de certificats de soja durable. Au fil du temps, le nombre de certificats a augmenté : en 2019, 50 % de la consommation totale de soja belge par le secteur de l'alimentation animale était couverte par des certificats de durabilité complètement en ligne avec les directives de la FEFAC sur l'approvisionnement en soja.

#### Objectif

D'ici 2030, 100 % du soja utilisé par les fabricants belges d'aliments pour animaux sera conforme aux directives de la FEFAC sur l'approvisionnement en soja et aux critères de la FEFAC concernant l'absence de déforestation:

- **2022:** 60%
- **2025:** 75%
- **2030:** 100%

## FEFAC AMBITION IV

### Contribute to Improving Farm Animal Health & Welfare



### BFA contribue à la réduction des antibiotiques

BFA travaille depuis 2011 sur une utilisation rationnelle des antibiotiques via des aliments médicamenteux afin de prévenir une nouvelle augmentation et une propagation de la résistance aux antibiotiques, et ainsi préserver la santé animale et publique à l'avenir.

#### Objectif

D'ici 2030, la production d'aliments pour animaux traités aux antibiotiques sera complètement supprimée, selon le prochain plan par étapes (année de référence 2011) :

- **2022:** 65%
- **2024:** 75%
- **2030:** 100%



### **BFA agit en faveur de la biosécurité**

Une application correcte des mesures de biosécurité est essentielle pour empêcher l'introduction de maladies animales dans les exploitations. En cas de menace ou d'épidémie récente de maladies animales spécifiques, des mesures plus strictes sont imposées.

#### **Objectif**

Aussi bien pour les volailles que pour les porcs, un protocole de biosécurité pour l'industrie de l'alimentation animale sera disponible en 2021. Ces protocoles seront évalués chaque année et mis en œuvre par tous les membres de BFA. BFA élabore également une brochure destinée à tous les collaborateurs de l'industrie de l'alimentation animale (chauffeurs, représentants, ...).

## **FEFAC AMBITION V**

### **Enhance the Socio-Economic Environment and the Livestock & Aquaculture Sectors' Resilience**



### **BFA veut réduire le nombre d'accidents au travail**

Les risques de sécurité spécifiques au secteur sont liés à la production d'aliments pour animaux. Les exemples typiques sont : le travail en hauteur, dans des espaces confinés, avec des appareils électriques, l'exposition à la poussière et au bruit, etc. Afin de garantir la sécurité au travail, une bonne connaissance du lieu et des équipements de travail utilisés est essentielle. Dans le passé, la BFA a déjà rédigé le manuel de sécurité au travail et dispensé des formations.

#### **Objectif**

BFA mettra à jour le manuel de sécurité au travail en 2021 et organisera un cours de formation pour ses membres. D'ici 2022, BFA aura mis en place un système de suivi du nombre d'accidents du travail. D'ici 2030, l'industrie belge de l'alimentation animale aura réduit le nombre d'accidents industriels de 10 % par rapport à 2022.